

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 25 mai 2021 à 20 h à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempes, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

Suite à l'état d'urgence sanitaire et ses renouvellements sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie de la COVID-19, la séance se tient à huis clos par voie de visioconférence en conformité avec la résolution numéro 2021-01-001.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

**B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE**

Madame la mairesse invite les personnes participant à la visioconférence à un instant de réflexion.

2021-05-136

**C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

CONSIDÉRANT que les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolution d'intérêt général
  - H.1 Construction du centre communautaire / Octroi de contrat
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H) RÉOLUTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2021-05-137

**H.1 CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 956 décrétant des travaux aux fins d'effectuer la construction d'un nouveau centre communautaire et autorisant un emprunt de 1 203 361 \$;

CONSIDÉRANT que, par la lettre datée du 9 mars 2020, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonce que la construction d'un nouveau centre communautaire à Berthierville a été jugée prioritaire dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et que le taux d'aide financière estimé pour les espaces admissibles du projet est de 65% ;

25 mai 2021

CONSIDÉRANT la lettre datée du 13 mai 2021 et reçue le 21 mai 2021 provenant de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant à la Ville de Berthierville son admissibilité à une subvention de 711 200 \$ dans le cadre du volet 1 dudit programme pour la construction du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2020-015 publié le 8 décembre 2020 dans le journal l'Action d'Autray ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions effectuée le 28 janvier 2021, à savoir:

SOUSSIONNAIRES	PRIX AVANT LES TAXES APPLICABLES
Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc.	845 846,67 \$
Construction L. Morin inc.	1 027 817,20 \$
LIXM Entrepreneur Général	974 999,69 \$
9056-0574 Québec inc.	968 485,32 \$
Construction Venne & Fils ltée	930 000,00 \$
9018-8111 Québec inc.	926 779,83 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	1 020 000,00 \$
Les Entreprises Philippe Denis inc.	924 700,00 \$
Construction Julien Dalpé inc.	995 657,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 1<sup>er</sup> février 2021 émise par la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. suite à l'analyse des soumissions ainsi que l'opinion juridique datée du 8 février 2021 déposée par Me Paul Yanakis;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Isabelle Fontaine,  
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,

**ET RÉSOLU :**

D'octroyer à la compagnie Les Entreprises Baillargeon & Coulombe inc., le contrat relatif à la construction du nouveau centre communautaire situé au 670 rue Laferrière au montant de 845 846,67 \$ plus les taxes applicables totalisant 972 512,21 \$ tel que détaillé au devis 2020-015 et ce, conditionnellement à l'approbation du règlement numéro 956 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2021-05-138

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

**ET RÉSOLU :**

De lever la séance extraordinaire à 20 h 07.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

25 mai 2021

---

Suzanne Nantel  
Mairesse

---

Sylvie Dubois  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel  
Mairesse